



Le 24 janvier 2011

Monsieur Clément Gignac  
Ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation  
Centre de commerce mondial  
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3X7

**OBJET : AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN DANS LE  
CADRE DES CONSULTATIONS SUR LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRENEURIAT**

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain appuie fortement la démarche que vous avez entreprise pour doter le Québec d'une stratégie pour stimuler et renforcer l'entrepreneuriat. Bien plus que le simple fait de démarrer une entreprise, l'entrepreneuriat est cet état d'esprit qui permet de trouver des solutions novatrices, d'oser les développer et de faire fi des obstacles qui se dressent sur le parcours de cette nouvelle proposition. Qu'il propose un nouveau produit, un service amélioré ou une nouvelle façon de faire, l'entrepreneur façonne la société et son évolution. Or, la détérioration de l'entrepreneuriat au Québec est une réalité qui inquiète la communauté d'affaires métropolitaine et qui nécessite une attention particulière. À cet effet, la Chambre vous présente son avis dans le cadre de la tournée de consultation sur la stratégie de l'entrepreneuriat.

**État de la situation**

Nous ne reprendrons pas ici le descriptif factuel de la situation de l'entrepreneuriat au Québec. Cependant, nous désirons souligner à quel point l'entrepreneuriat est névralgique pour notre avenir collectif.

Par ailleurs, gardons à l'esprit que partout dans le monde, les gouvernements rivalisent d'ingéniosité pour trouver les meilleures façons de stimuler l'entrepreneuriat. Devant une compétition si féroce, la stratégie du gouvernement du Québec doit être innovante et ambitieuse. C'est une transformation profonde des programmes et des mentalités qui s'impose.

Cette intervention est d'autant plus pressante que la situation de l'entrepreneuriat au Québec demeure toujours à la traîne par rapport aux autres régions nord-américaines comparables. Un sondage réalisé par Léger Marketing pour le compte de la Fondation de l'entrepreneurship indique que, chez les 18-34 ans, le Québec compte deux fois moins de propriétaires d'entreprises (3,4 %) que le reste du Canada (8,6 %). Ce même sondage démontre que les jeunes entrepreneurs québécois sont également moins scolarisés et ont des revenus plus faibles que leurs pairs canadiens.

Si les Québécois démarrent moins d'entreprises que leurs voisins, il faut constater également que leurs entreprises ont moins de chances de perdurer et de se maintenir en affaires. Au Québec, le taux de survie après cinq ans est donc de 50,6 % tandis qu'il est de 57,8 % au Canada. De plus, une étude du MDEIE révèle qu'une entreprise québécoise qui en est à sa deuxième année d'existence a deux fois moins de chances de se rendre à sa troisième année (20 %) qu'une entreprise canadienne (10 %).

À Montréal, si la situation est également préoccupante, elle se présente néanmoins de façon un peu différente en raison de la forte présence d'immigrants qui, globalement, sont plus enclins à tenter l'aventure de l'entrepreneuriat. C'est ainsi que l'on retrouve, par exemple, chez Info entrepreneurs une clientèle composée à 40 % d'immigrants et que cette proportion atteint 30 % au SAJE Montréal Métro, même si les immigrants ne représentent que 21 % de la population montréalaise. Cette performance relativement plus forte chez les immigrants, bien qu'elle reflète sans doute le caractère fonceur de l'immigrant type, indique peut-être également un certain malaise culturel chez les Québécois de souche vis-à-vis de l'acte d'entreprendre. C'est ce malaise culturel qu'il importe de corriger.

Étant donné l'impact de l'entrepreneuriat sur l'innovation et la création de richesse, il nous faut relever le taux d'entrepreneuriat, ce qui représente un défi collectif difficile.

### **Thème n° 1 : L'image de l'entrepreneur et la culture entrepreneuriale**

L'intention d'entreprendre naît dans le contexte économique, les études, la culture populaire, les histoires individuelles et une foule d'autres conditions sociales. Nous devons comprendre l'ensemble des interactions de ce tissu entrepreneurial si nous voulons favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Selon plusieurs, l'image de l'entrepreneur ne serait pas assez valorisée au Québec. C'est du moins l'impression qui se dégage des médias ou des milieux qui œuvrent dans l'entrepreneuriat. Des personnalités du milieu économique se prononcent aussi régulièrement sur des tribunes publiques pour dénoncer cette situation<sup>1</sup>. Toutefois, si des phénomènes comme l'intention d'entreprendre ou le taux d'entrepreneuriat sont largement documentés par des sources gouvernementales, des sondages et des analyses économiques, l'image de l'entrepreneur demeure encore mal comprise et en grande partie basée sur des commentaires anecdotiques.

Dans l'édition 2006 de son *Bulletin de santé*, la Chambre rapportait que, pour les années 2004 et 2005, les Montréalais considéraient l'entrepreneuriat comme un choix de carrière désirable dans une proportion similaire à celle des autres grandes villes du Canada. La même étude, qui se basait sur des données du Global Entrepreneurship Monitor (GEM), révélait que la proportion de la population affirmant que la création d'une entreprise améliorerait le statut social était également la même que dans le reste du Canada.

La variation observée entre les chiffres, la spécificité des questions et les limites géographiques dans lesquelles ce sondage a été mené ne permettent toutefois pas de conclure pour autant que l'image de l'entrepreneur est positive ou que ces chiffres sont applicables à l'ensemble du Québec. À l'évidence, il nous faut donc davantage documenter cette question pour mieux cerner la problématique de la culture entrepreneuriale.

Quel est le rapport des Québécois au risque et à l'échec? Quelle valeur attribue-t-on au succès entrepreneurial? Qu'est-ce qui constitue un succès entrepreneurial? Quelle valeur est accordée à l'entrepreneuriat à l'école? Dans la famille? Dans les médias? Est-ce que certains secteurs d'activité sont plus valorisés que d'autres? Comment la situation économique affecte-t-elle l'intention d'entreprendre? Est-ce que la compréhension du monde entrepreneurial chez les jeunes est suffisante? Et comment se compare-t-elle à celle des jeunes Ontariens? Américains? Européens?

---

<sup>1</sup> Voir les déclarations de Charles Sirois (Argent, 17 septembre 2010) et de Gérald Fillion (Les carnets, 12 octobre 2010)

C'est en se basant sur les réponses à ce genre de questions que le ministère doit élaborer une stratégie pour stimuler la culture entrepreneuriale. Les politiques publiques doivent trouver leurs bases dans des fondements scientifiques et ne peuvent se limiter à des perceptions rapportées dans la culture populaire.

Enfin, si plusieurs déplorent le retrait du cours d'économie du programme de cinquième secondaire, notons que le deuxième cycle du secondaire prévoit maintenant un enseignement de « l'environnement économique contemporain » tout au long du cheminement dans le « domaine de l'univers social ». Comment mesurer si cette nouvelle formule est préférable à l'ancienne? Un cours sur l'économie, le monde des affaires et l'entrepreneuriat devrait-il être ajouté à cette formation? Ce sont des questions importantes qui doivent être soumises à une évaluation rigoureuse.

La Chambre recommande que : le ministère réalise en 2011-2012 une étude approfondie sur l'image de la culture entrepreneuriale au Québec. Le ministère devrait également établir des comparaisons entre le Québec et d'autres régions du monde. Les données et la méthode de recherche employées par le Global Entrepreneurship Monitor pourraient s'avérer utiles dans cette démarche. Le ministère devrait collaborer avec celui de l'Éducation pour assurer une formation en économie adéquate, notamment pour les enseignants du secondaire.

## **Thème n° 2 : La structure de soutien à Montréal**

À Montréal, plusieurs organismes accompagnent les entrepreneurs dans leurs démarches de démarrage, de croissance, d'exportation, etc. Le document de consultation du MDEIE dresse la liste d'une trentaine d'organisations nationales et de plus d'un millier d'organismes régionaux et locaux qui interviennent sur la question de l'entrepreneuriat. Selon la stratégie « Entreprendre à Montréal », il y aurait sur l'île de Montréal 85 organismes qui interviennent auprès des entreprises ou des entrepreneurs. Plusieurs de ces organismes se retrouvent en concurrence puisqu'ils offrent des services similaires, voire identiques.

Le rapport *Une métropole à la hauteur de nos aspirations*, commandé par la Chambre, produit par un groupe d'experts des enjeux de gouvernance et de fiscalité et présidé par Marcel Côté et Claude Séguin, estime à environ 1 200 le nombre de personnes travaillant dans des organisations de développement économique. Le rapport cite la multiplicité des organismes comme source importante d'inefficacité dans les efforts de développement économique dans la région métropolitaine.

Considérant l'importance des sommes et des efforts investis, il ne faut pas se surprendre que les entrepreneurs québécois soient beaucoup plus nombreux à utiliser les ressources gouvernementales au Québec (23,1 %) que dans le reste du Canada (10 %). Le retard du Québec au chapitre de l'entrepreneuriat explique en partie la multiplicité des initiatives publiques et privées, mais l'incapacité de l'ensemble des ressources consacrées à améliorer la situation est décevante. Or, s'il y a beaucoup de ressources pour peu de résultats, nous croyons que la fragmentation des ressources est en partie responsable de cet échec.

Le rapport Côté-Séguin recommandait la mise sur pied d'une entente-cadre sur le développement économique à Montréal. Cette entente pourrait fixer les termes de deux autres recommandations du rapport, soit celle d'abolir les Conférences régionales des élus dont le territoire correspond à celui d'une municipalité et celle de rationaliser les réseaux des Centres locaux de développement (CLD), des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) et des Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE) sur un nombre restreint de pôles.

La rationalisation et la consolidation des organismes d'appui à l'entrepreneuriat doivent s'inscrire dans une volonté de clarifier le dispositif, mais surtout de le renforcer et d'en améliorer l'efficacité et l'imputabilité. La Chambre estime que certains organismes en place ayant démontré leur expertise et leur efficacité devraient servir de piliers pour cette consolidation. Nous demandons au gouvernement de ne pas intégrer

à même la fonction publique les services d'experts en appui aux nouveaux entrepreneurs. La communauté d'affaires est très sceptique quant à l'idée de confier à des fonctionnaires le soin de conseiller et d'appuyer de nouveaux entrepreneurs dans leurs démarches.

Une fois cette rationalisation effectuée, le ministère pourrait créer une bannière permettant d'identifier les mandats confiés et les fonctions remplies par les organismes. Un *branding* clair sous la forme d'un logo permettrait de mieux identifier les organismes et de mieux faire connaître l'offre globale aux entrepreneurs, ainsi que de mieux diriger les entrepreneurs aux bons endroits.

**La Chambre recommande que :** le ministère procède à une rationalisation en profondeur de la structure du développement économique à Montréal et qu'il établisse des bannières claires pour identifier les différents organismes et ressources qu'il finance. Le ministère devrait poursuivre l'approche qui consiste à confier à des organismes spécialisés l'appui et l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs, plutôt que de confier ce rôle à des fonctionnaires.

En ce qui concerne la structure de soutien de l'entrepreneuriat à Montréal, il y aurait également beaucoup d'avantages à traiter la région métropolitaine dans son ensemble et non en cinq régions. Les divisions administratives qui caractérisent souvent ce type d'initiative sont peut-être pertinentes pour la plupart des régions du Québec, mais sont stériles pour la grande région de Montréal.

Les régions métropolitaines sont caractérisées par une grande disponibilité de ressources, mais également par une mobilité élevée des personnes et des travailleurs. Dans ce contexte, les entrepreneurs se déplacent régulièrement entre ce qui est défini par le gouvernement du Québec comme des régions administratives différentes, mais qui constitue en fait le territoire d'un seul et même ensemble urbain. Un entrepreneur en démarrage peut ainsi habiter Montréal, occuper un emploi à Longueuil, démarrer une entreprise à Laval et avoir des fournisseurs en Montérégie. Pour faciliter les démarches de cet entrepreneur, il faut mieux coordonner l'effort gouvernemental. En outre, la rationalisation des organismes recommandée ci-dessus devrait réduire les distorsions que causent les exigences de localisation des nouvelles entreprises pour se qualifier aux programmes d'appui. Une entreprise en démarrage ne devrait jamais devoir changer de quartier pour se qualifier pour ces programmes publics. C'est aux programmes publics de s'ajuster et de faire preuve de souplesse.

Le MDEIE devrait s'inspirer de l'exemple de certains ministères qui ont déjà commencé à mieux prendre acte de la réalité métropolitaine de Montréal. Citons l'exemple du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui a récemment produit le Plan emploi métropole, qui traite de la réalité métropolitaine du marché de l'emploi, ou encore du ministère des Transports, dont la direction régionale de Montréal joue un rôle prépondérant dans la région.

**La Chambre recommande que :** le ministère tienne compte de la réalité métropolitaine de Montréal dans l'élaboration de sa stratégie. Le ministère devrait permettre à tous les entrepreneurs de la région métropolitaine d'avoir accès à l'ensemble des ressources et programmes à l'intérieur de la région, sans égard à leur lieu de résidence ou au lieu d'établissement du siège social de leur entreprise.

### **Thème n° 3 : L'importance des universités et des écoles professionnelles**

Si l'étude des meilleures pratiques peut souvent s'avérer un exercice utile pour tenter d'apprendre du succès des autres, l'ascension fulgurante de la Silicon Valley en matière d'entrepreneuriat et d'innovation dans le domaine des technologies durant les années 1990 peut alors certainement servir de référence utile. En effet, cette région, qui n'avait jusque-là abrité les sièges sociaux que de quelques grandes entreprises des technologies de l'information (dont Apple et XEROX), a vu arriver le développement du premier fureteur Web, qui permettait soudainement à n'importe quel individu d'avoir accès à Internet, changeant ainsi complètement la donne.

C'est ainsi qu'entre 1991 et 2001, des centaines de nouvelles entreprises ont ouvert leurs portes dans cette région chaque année, chacune d'entre elles venant contribuer à son tour au cercle vertueux qui faisait en sorte qu'il y avait toujours plus d'avantages à venir s'établir à proximité d'autant de fournisseurs, collaborateurs et clients potentiels. Au cœur de cette éclosion d'idées et de succès entrepreneuriaux, il y a la présence dans la région de deux grandes universités : UC Berkeley et Stanford.

Allant bien au-delà de l'ambition de donner accès aux entreprises existantes à une main-d'œuvre de qualité, l'Université de Stanford en particulier a su jouer un rôle d'incubateur de nouvelles entreprises de premier ordre. Les deux meilleurs exemples à ce chapitre sont sans doute SUN Microsystems, qui n'est ni plus ni moins qu'un *spin-off* d'une initiative interne (SUN veut dire « Stanford University Network »), et Netscape, qui a su commercialiser le premier fureteur Web lorsqu'un professeur de Stanford, Jim Clark, a pris un congé sabbatique pour se lancer en affaires avec l'étudiant (Marc Andreessen) qui avait développé le logiciel en question.

Encore aujourd'hui, l'importance des universités comme lieux de naissance de nouvelles entreprises à succès ne se dément pas, le plus récent exemple étant celui de Facebook, fruit des efforts d'un étudiant de Harvard (Marc Zuckerberg).

Cette situation traduit la réalité de nombreux étudiants qui font de bons candidats à l'entrepreneuriat parce que leurs travaux de recherche génèrent souvent de bonnes idées, qu'ils ont habituellement plus de temps à consacrer à leurs projets et qu'ils sont naturellement plus enclins à prendre des risques du fait de leur situation personnelle (ex. : aucune personne à charge). Mais cette situation traduit également la réalité qu'une université est un lieu d'incubation idéal puisque, d'une part, les professeurs seront bien souvent les premiers à détecter des entrepreneurs parmi leurs étudiants et à identifier des occasions d'affaires dans les travaux de ceux-ci et que, d'autre part, l'université fournit gratuitement des équipements de pointe à ces étudiants tout au long de leurs études.

Plus près de nous, cette réalité se vit également dans nos universités et nos écoles d'enseignement supérieur. L'Université McGill, l'École Polytechnique, HEC Montréal et l'École de technologie supérieure (ÉTS) se sont particulièrement démarquées au cours des dernières années par leur capacité à incuber de nouvelles entreprises qui sont le fruit de travaux de leurs étudiants. De telles occasions se présentent toutefois dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la métropole. Le soutien des centres de recherche universitaires doit donc faire partie intégrante de la prochaine stratégie du gouvernement pour stimuler l'entrepreneuriat québécois.

Une telle pratique de soutien des universités serait d'autant plus pertinente que les entrepreneurs québécois sont généralement moins scolarisés que ceux du reste du Canada. Puisque Montréal dispose d'un bassin imposant d'universitaires provenant d'ici et d'ailleurs, il existe un potentiel sous-exploité d'entreprises fondées par des étudiants ou issues des centres de recherche. Le potentiel que représentent ces diplômés est inestimable pour une société en mal d'entreprendre.

À l'heure actuelle, les organismes et les programmes gouvernementaux saisissent plutôt mal la réalité des entrepreneurs étudiants ou diplômés. Ils sont généralement situés loin des campus universitaires et collaborent trop peu avec les universités. Il est d'ailleurs assez navrant de constater que le programme Soutien aux travailleurs autonomes, pourtant voué au démarrage d'entreprise, exclut d'emblée certaines classes de professionnels ciblés parce qu'ils sont en demande sur le marché de l'emploi. Les secteurs professionnels et industriels où la demande de main-d'œuvre est forte constituent également des terrains fertiles pour de nouvelles entreprises.

**La Chambre recommande que :** le ministère oriente sa stratégie pour faire en sorte d'accorder la priorité en matière de financement et d'allocation des ressources à nos universités et à leurs centres de recherche. Cette stratégie devra en outre mieux intégrer la perspective de l'entrepreneur étudiant ou

diplômé et encourager le maillage entre les organismes voués à l'entrepreneuriat et les universités.

#### **Thème n° 4 : Miser sur l'excellence dans le déploiement des ressources et programmes**

Si la fragmentation des organismes oeuvrant dans le démarrage d'entreprise est ciblée comme étant une source d'inefficacité, il faut noter que le nombre de programmes gouvernementaux et l'inflexibilité des critères qui les encadrent sont également une source importante de frustration pour les entrepreneurs. Plusieurs d'entre eux abandonnent même les démarches de demande d'aide devant une telle complexité.

Certains projets d'entreprises intéressants n'obtiennent pas l'aide nécessaire puisqu'ils ne satisfont pas aux critères bien précis qui sont inscrits sur une longue liste. Ainsi, la date de fondation de l'entreprise, les démarches déjà entamées, la situation géographique du siège social ou encore le sexe, l'ethnicité ou la situation d'emploi des fondateurs peuvent tous constituer des motifs servant à bloquer le financement de projets d'entreprise novateurs et porteurs. Or, ces critères n'ont strictement rien à voir avec le mérite du projet, mais correspondent plutôt à des objectifs de création d'emplois ou à des quotas d'intégration sociale.

Si ces objectifs sont louables, il faut constater qu'ils nuisent parfois à l'entrepreneuriat québécois. Dans le contexte actuel où le Québec tire de l'arrière par rapport à ses concurrents sur le plan de la création d'entreprise, nous ne pouvons nous permettre de refuser de bons projets sur la base de tels critères socio-économiques. Les ressources gouvernementales doivent plutôt viser à appuyer les meilleurs projets, c'est-à-dire ceux qui ont les meilleures chances de succès.

Les politiques publiques sur l'entrepreneuriat ne doivent pas se substituer aux mesures de soutien à l'employabilité. Pour illustrer cette situation, citons l'exemple du programme Soutien aux travailleurs autonomes, qui exige que les personnes soumettant une demande soient bénéficiaires de l'assurance-emploi ou de l'assistance sociale. Cette obligation exclut dès le départ deux catégories d'entrepreneurs parmi les plus susceptibles d'avoir identifié une bonne occasion d'affaires, soit les étudiants et les travailleurs en entreprise. Afin de bien accomplir sa mission, un programme de soutien à l'entrepreneuriat doit tout simplement soutenir les meilleurs entrepreneurs et les meilleurs projets d'entreprise, peu importe les autres critères.

La Chambre recommande que : les programmes d'appui au démarrage et d'accompagnement des entrepreneurs soient plus flexibles et expéditifs et que ceux-ci ciblent l'excellence dans les projets d'entreprise. Les programmes devront surtout viser à stimuler la création d'entreprise plutôt que de tenter d'agir comme mesures d'emploi.

#### **Thème n° 5 : L'accès à l'information et l'exemple de PerLE**

Toujours dans une optique de simplifier la vie aux entrepreneurs québécois, il faut noter comme dernier élément que ceux-ci ont bien souvent du mal à s'y retrouver dans la jungle des règlements qui s'adressent à eux et devant les permis qu'ils doivent obtenir afin d'exploiter leur entreprise en toute légalité. On peut supposer qu'un entrepreneur qui démarre son entreprise seul ou en compagnie d'un petit groupe ne possède souvent ni le temps nécessaire ni l'argent à consacrer à de telles tracasseries administratives. Le gouvernement a donc le devoir de simplifier la tâche des entrepreneurs sur ce plan.

Heureusement, la solution pour le gouvernement du Québec est très simple puisqu'un programme efficace existe déjà dans le reste du Canada : le programme PerLE. Ce programme permet en effet à tout entrepreneur d'obtenir en trois étapes simples l'ensemble des permis et formulaires à remplir pour démarrer une entreprise, et ce, pour les trois paliers de gouvernement. Cet outil Web est le fruit d'une

collaboration entre le gouvernement fédéral, 11 gouvernements provinciaux et territoriaux (outre le Québec, le Nunavut est également exclu) ainsi qu'un grand nombre de municipalités.

Pour une raison qui nous échappe, le Québec a jusqu'à présent choisi de ne pas participer à cette initiative. Chercher à imiter ou à dupliquer cet outil serait une erreur puisque la ressource existe et fonctionne bien. La Chambre croit qu'il est maintenant temps pour le Québec de participer à ce programme et d'en faire bénéficier ses entrepreneurs.

<p><u>La Chambre recommande que</u> : le gouvernement du Québec participe au programme PerLE le plus rapidement possible.</p>
---

## **Thème n° 6 : Le capital de risque**

Toute discussion concernant l'entrepreneuriat peut difficilement se conclure sans aborder la question du capital de risque puisque l'argent constitue ultimement le « nerf de la guerre ». D'ailleurs, le débat fait rage depuis déjà quelques années au Québec quant à savoir si nos entreprises ont accès à suffisamment de capital de risque et, si oui, s'il est disponible à chacune des étapes du développement des entreprises. Entre-temps, il est à noter que le gouvernement n'a pas attendu qu'un consensus émerge sur cette question puisqu'il a procédé à d'importantes initiatives en la matière, notamment en constituant un fonds de fonds géré par Teralys, ainsi que trois fonds distincts qui s'adressent plus spécifiquement aux domaines des sciences de la vie, des technologies de l'information et des technologies propres.

Or, si l'accès à du capital de risque abondant est une condition essentielle au succès entrepreneurial, il faut également constater qu'il ne constitue pas pour autant un facteur suffisant puisqu'une foule d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans le succès et la durée d'une entreprise. C'est la raison pour laquelle la tendance veut que les plus grands fonds de capital de risque aux États-Unis se constituent de plus en plus comme de véritables guichets uniques qui offrent de nombreux services de soutien et d'accompagnement de leurs clients pour favoriser leur réussite. Dans certains cas, ils iront même jusqu'à les héberger sous leur toit pendant les premiers mois afin de maintenir un contact fréquent.

Cette nouvelle forme d'implication de la part de certaines firmes de capital de risque telles que Kleiner Perkins ou Andreessen Horowitz est d'autant plus directe qu'elles embauchent bien souvent au sein de leur personnel d'anciens entrepreneurs qui ont déjà connu du succès plutôt que des spécialistes de la finance. L'implication de ces anciens entrepreneurs se fait non seulement par la voie d'un siège au sein du conseil d'administration, mais par le temps qu'ils passent aux côtés des membres de la direction d'un client afin de leur faire profiter de leurs expériences du passé.

Si le Québec doit s'inspirer de cette façon de faire, il faut tout de même construire sur la base du constat que nous ne pouvons compter à l'heure actuelle sur un bassin abondant d'anciens entrepreneurs à succès. Il est tout de même rassurant de voir qu'un fonds mis en place par Charles Sirois a obtenu des fonds de Teralys, ou encore qu'une entreprise comme Real Ventures, qui est entièrement constituée de partenaires possédant une vaste expérience entrepreneuriale, se soit vu confier des fonds de la part du ministère.

Ces entrepreneurs devenus gestionnaires de capital de risque sauront non seulement mettre à profit leur expérience pour mieux épauler nos nouvelles entreprises, mais également servir d'experts pour déterminer quelle portion de leurs fonds doit être attribuée à telle étape du développement de leurs clients. Ultimement, de tels arbitrages d'allocation de fonds sont plus efficaces lorsqu'ils se font en se basant sur des entreprises réelles plutôt que sur des modèles plus théoriques de développement.

<p><u>La Chambre recommande que</u> : le gouvernement poursuive ses efforts d'allocation de nouveaux fonds de capital de risque et que les firmes récipiendaires s'inspirent des meilleures pratiques étrangères et</p>
---

s'impliquent plus directement dans le soutien de leurs clients.

Vous assurant de notre entière collaboration dans cette démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le président et chef de la direction,

Michel Leblanc